



COMMUNE DE
ROCHE (Vaud)

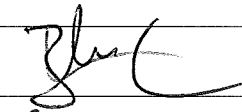


Objet : Rapport de la commission nommée pour le préavis 03/2016

Roche, le 16 septembre 2016

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

de la commission nommée pour

Le préavis n°03 / 2016 relatif à la remise en état d'un mur au lieu-dit « Au Mottex » (Rafforts) en limite de propriété communale et privée et l'octroi d'un crédit y relatif

		Séances			Emoluments	Signatures
		16.09				
Rapporteur : M.	Thierry Blanc	X				
Membres : Mme	Monica Portner	X				
M.	Christian Delacrétaz	X				

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission nommée pour l'étude du préavis n°03 / 2016, relatif à la remise en état d'un mur au lieu-dit « Au Mottex » (Rafforts) en limite de propriété communale et privée et l'octroi d'un crédit y relatif, s'est réunie le lundi 12 septembre 2016 à la maison des Saulniers. Elle a apprécié les explications et compléments d'informations fournies par M. Rochat, Municipal, et l'en remercie chaleureusement.

En préambule

Afin de mieux cerner le contenu de ce préavis, il est utile de prendre connaissance du site concerné, à l'aide des photographies et plans annexés au présent rapport.

Situation

Il est constaté, que suite aux intempéries de l'an dernier et au vieillissement naturel du mur de soutènement composé de pierres sèches, situé sur l'arrière des parcelles 309, 310 et ~~311~~, 308 un important éboulement s'est produit.

Le mur s'est en partie effondré à cheval sur les parcelles 309 (propriétaire privé) et 310 (propriété de la Commune).

A ce jour, de gros blocs encombrant toujours l'endroit, et le mur n'est pas consolidé.

Le souhait des propriétaires actuels de la parcelle 309 est de vendre leur bien.

Dans le cadre de la recherche de potentiel(s) acheteur(s), les clients consultés et leur banque n'étaient pas favorables à l'achat sans garantie de protection vis-à-vis de ce mur.

Proposition de la Municipalité

Pour une raison évidente de responsabilité, il serait utile de contribuer à l'assainissement du mur effondré.

Dans ce sens, la Municipalité a déterminé la participation communale aux travaux nécessaires par une répartition des coûts, en fonction du nombre de mètres linéaires relevé sur chacune des parcelles 309 et 310.

Initialement, la Municipalité envisageait d'englober ces travaux dans le cadre d'un projet de sécurisation du secteur, initié en automne 2015.

Suite à la volonté de vente de la parcelle 309, en raison de son emplacement en zone à risques, une carte des dangers avec mesures de sécurisation a été dressée par le bureau d'ingénieurs forestiers Tecnat de St-Triphon.

En résumé, la proposition de sécurisation établie est constituée de filets de protection placés au-dessus des parcelles concernées.

Les démarches avec les différents propriétaires et le Service des forêts du Canton sont en ce moment toujours en cours.

La Municipalité propose de ne pas attendre plus longtemps le résultat relatif au projet de sécurisation soumis aux parties consultées.

Elle souhaite maintenant assainir le mur cassé sur 30 m', en le remplaçant par un talus d'une profondeur d'environ 6 m'. Une tête de mur serait exécutée à chaque extrémité pour assurer le maintien du solde de l'ouvrage restant en place. Sur toute sa surface, le talus ainsi créé serait recouvert de 30cm de terre végétale et d'une natte géotextile de protection en fibre de coco, permettant une meilleure stabilisation de l'ensemble. Suite de quoi, un réensemencement serait également effectué. Le tout, selon le devis estimatif global suivant :

Travaux de l'entreprise de maçonnerie comprenant :

- démolition du mur existant et son évacuation,
- terrassement et façon de talus,
- apport complémentaire éventuel et mise en place de terre végétale,
- fourniture et pose d'une natte de coco,
- réensemencement.

Pour un montant total TTC de 28'352.00, comprenant 5% de divers et imprévus, réparti comme suit :

à charge des propriétaires de la parcelle 309 (sur 3m' de longueur) : TTC 3'978.40,

à charge de la Commune, propriétaire de la parcelle 310 (sur 27 m' de longueur) : TTC 24'373.60

En conclusion

Idéalement, pour éviter une intervention en deux étapes avec quelques frais supplémentaires inévitables (installation de chantier et voie d'accès), il aurait été bienvenu de grouper le

projet de sécurisation du secteur en même temps que l'assainissement du mur tel que proposé.

Mais aujourd'hui, aucune certitude ne peut être donnée sur les délais relatifs à la suite du projet de sécurisation actuellement en cours d'étude.

Ceci étant, nous ne trouvons pas raisonnable, vis-à-vis des propriétaires voisins de la parcelle 309, de retenir ces travaux dans l'attente de la réalisation du projet de sécurisation du secteur.

Pour assumer correctement la part de responsabilité et le devoir de sécurisation de la Commune, suite à l'effondrement du mur situé à cheval sur les propriétés privée et communale, il nous semble essentiel de procéder à l'assainissement de la zone dans les meilleurs délais.

Et c'est dans ce sens que nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter ce préavis tel que présenté.

En conclusion

Le Conseil communal de Roche

vu le préavis no 03/2016 de la Municipalité au Conseil communal relatif à la remise en état d'un mur au lieu-dit « Au Mottex » (Rafforts) en limite de propriété communale et privée et l'octroi d'un crédit y relatif,

ouï le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet,

considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

décide :

- 1. d'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux de remise en état d'un mur au lieu-dit « Au Mottex » (Rafforts) en limite de propriété communale et privée,**
- 2. de lui accorder pour ce faire un crédit extrabudgétaire de CHF 24'374.-, à porter au compte 31.3141 Entretien des terrains,**
- 3. de financer les travaux par la trésorerie courante,**
- 4. D'amortir les travaux en une seule fois.**

Ont signé :

Monica Portner



Christian Delacrétaç



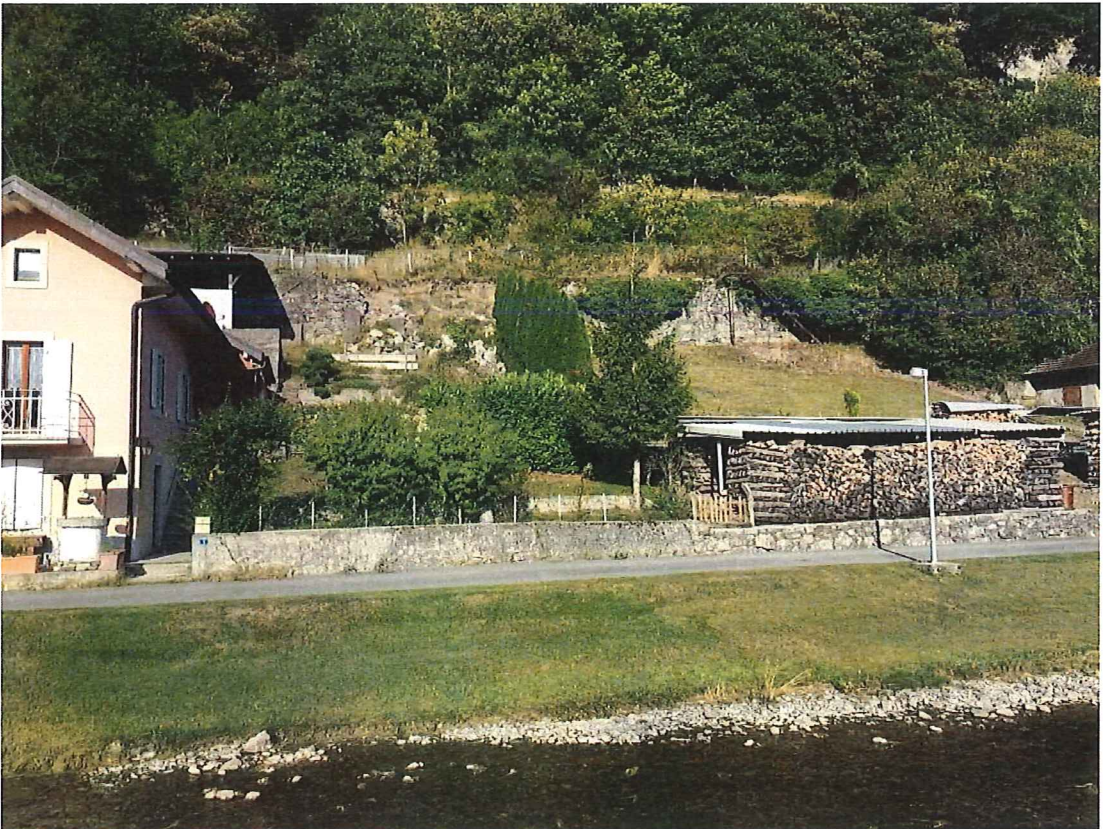
Thierry Blanc

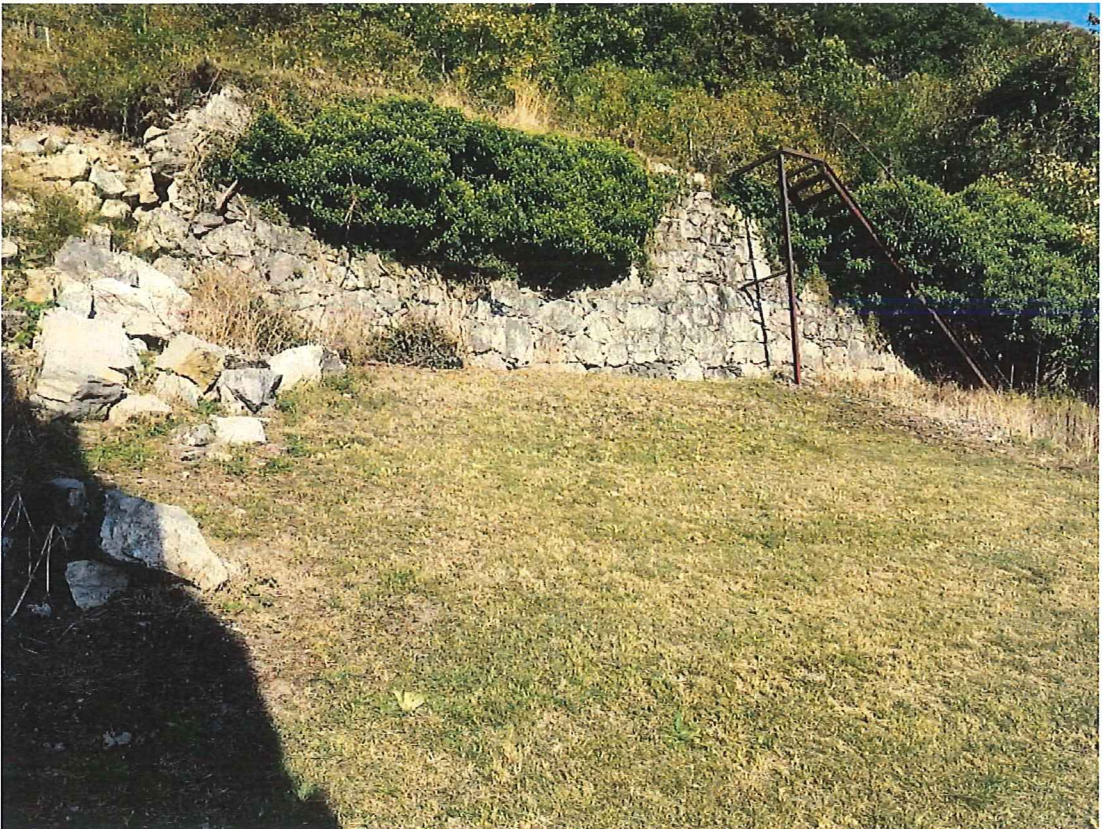
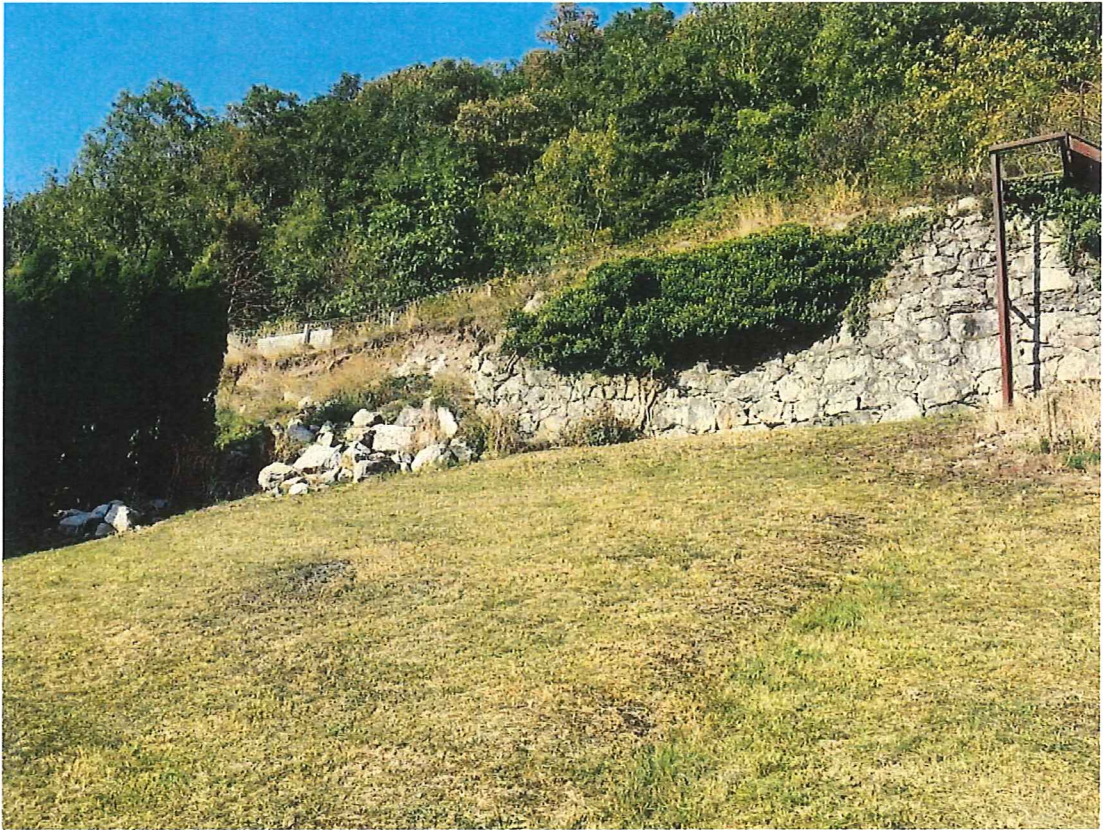


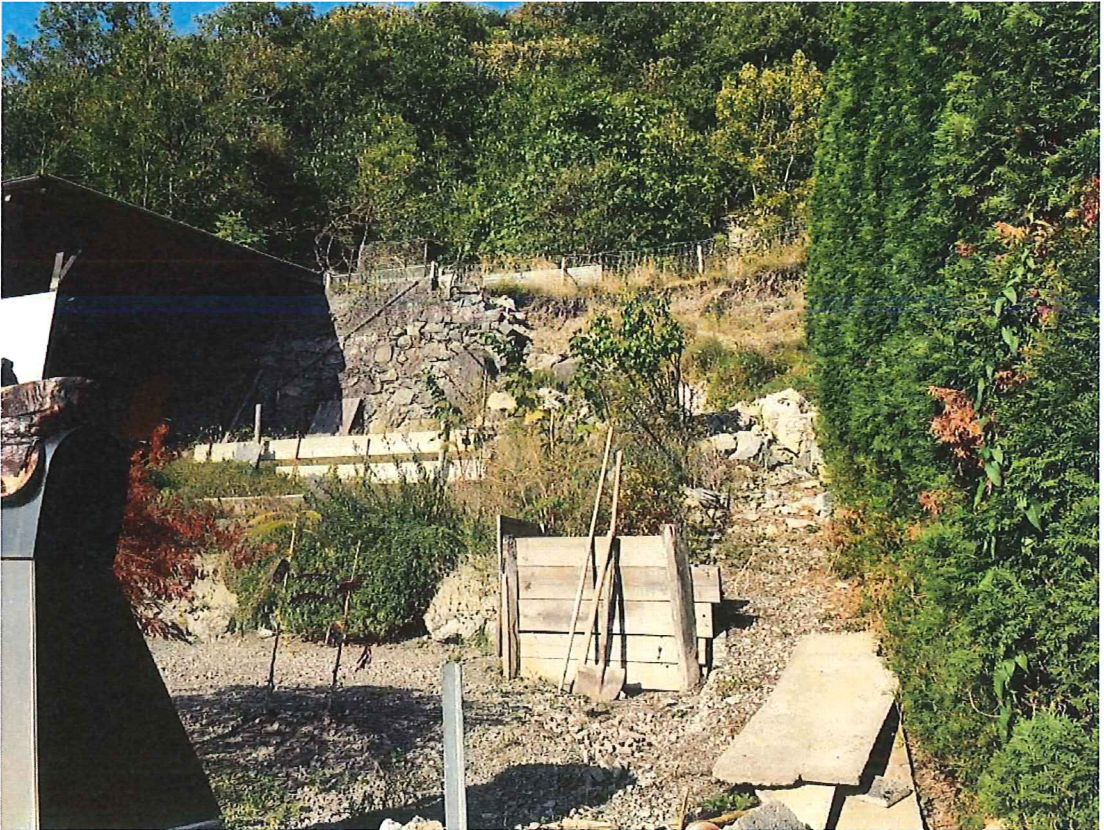
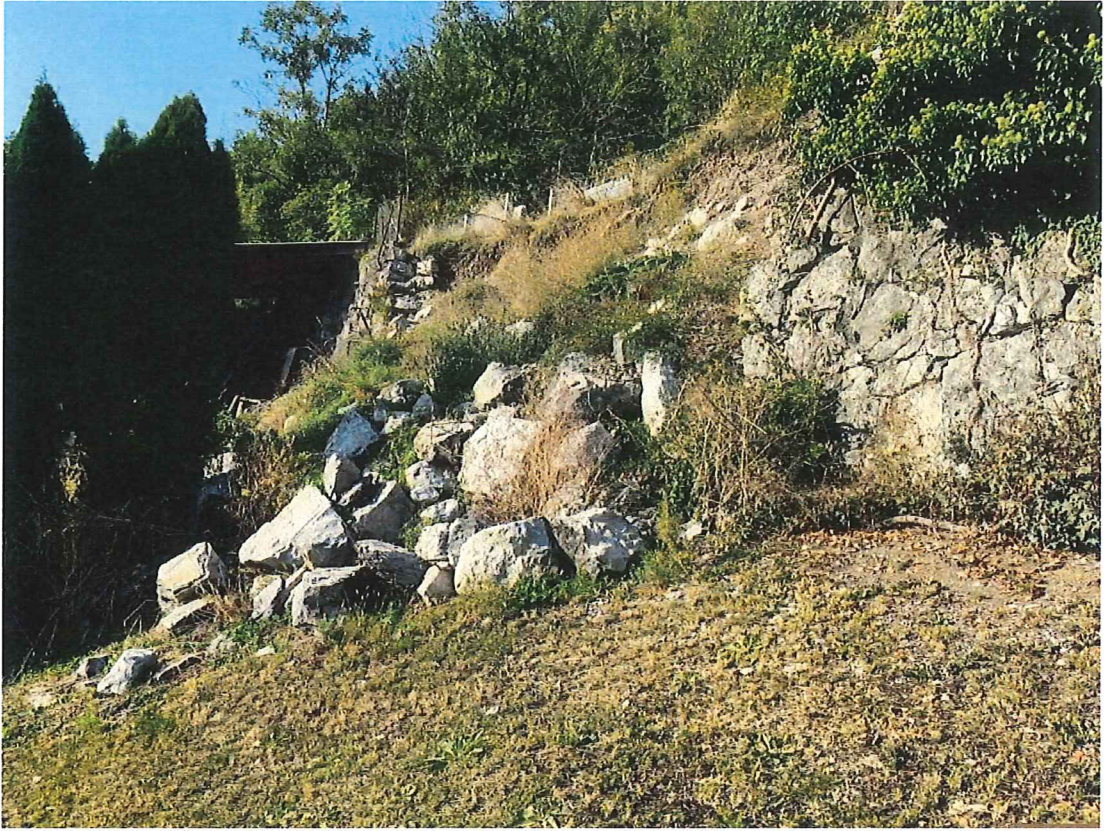
Préavis n°03 / 2016 relatif à la remise en état d'un mur au lieu-dit « Au Mottex » (Rafforts) en limite de propriété communale et privée et l'octroi d'un crédit y relatif

Photographies









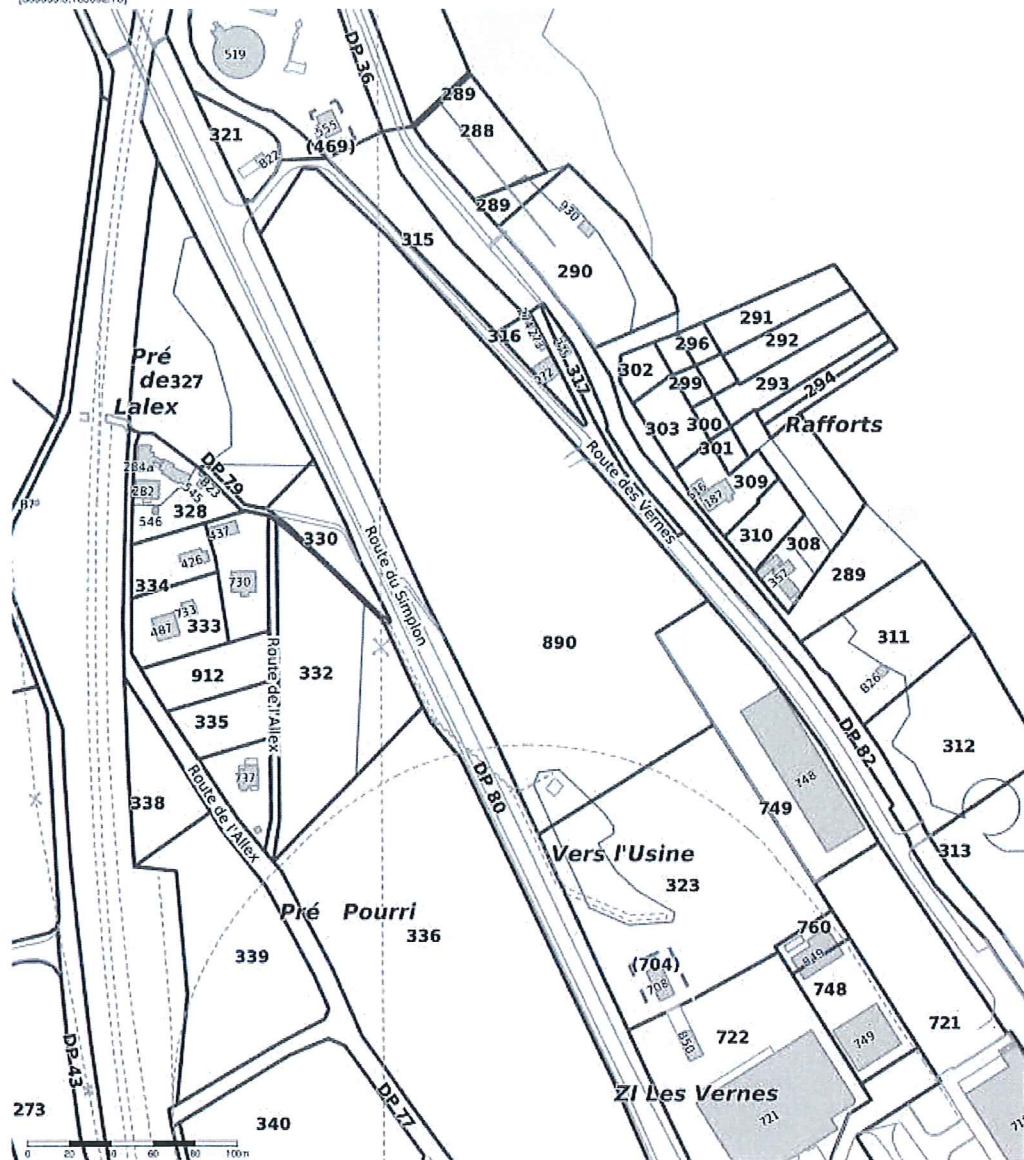
Préavis n°03 / 2016 relatif à la remise en état d'un mur au lieu-dit « Au Mottex » (Rafforts) en limite de propriété communale et privée et l'octroi d'un crédit y relatif

Plans



[560600.5.135092.75]

Copyrights Géodonnées Etat de Vaud / Swisstopo



Bien que ces renseignements aient été recueillis avec soin, aucune garantie n'est donnée quant à l'exactitude et la mise à jour des données de ce plan.



1:2500

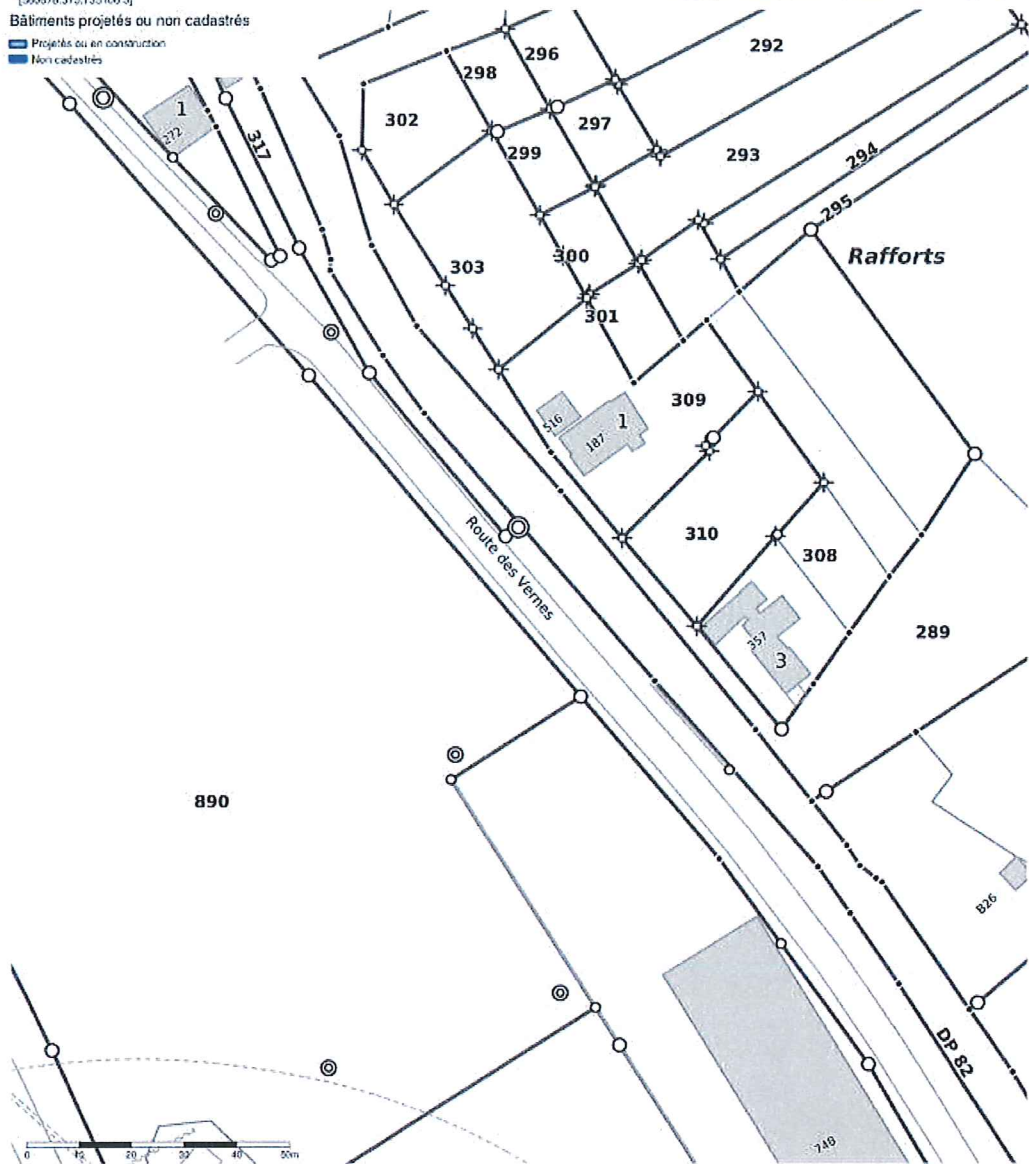
Date : 14.09.2016

[560878.375.135106 5]

Copyrights Géodonnées Etat de Vaud / Swisstopo

Bâtiments projetés ou non cadastrés

- Projets ou en construction
- Non cadastrés



Bien que ces renseignements aient été recueillis avec soin, aucune garantie n'est donnée quant à l'exactitude et la mise à jour des données de ce plan.



1:1000

Date : 14.09.2016



[560378.375.135106.5]

Copyrights Géodonnées Etat de Vaud / Swisstopo

Bâtiments projetés ou non cadastrés

- Projetés ou en construction
- Non cadastrés

Forêt

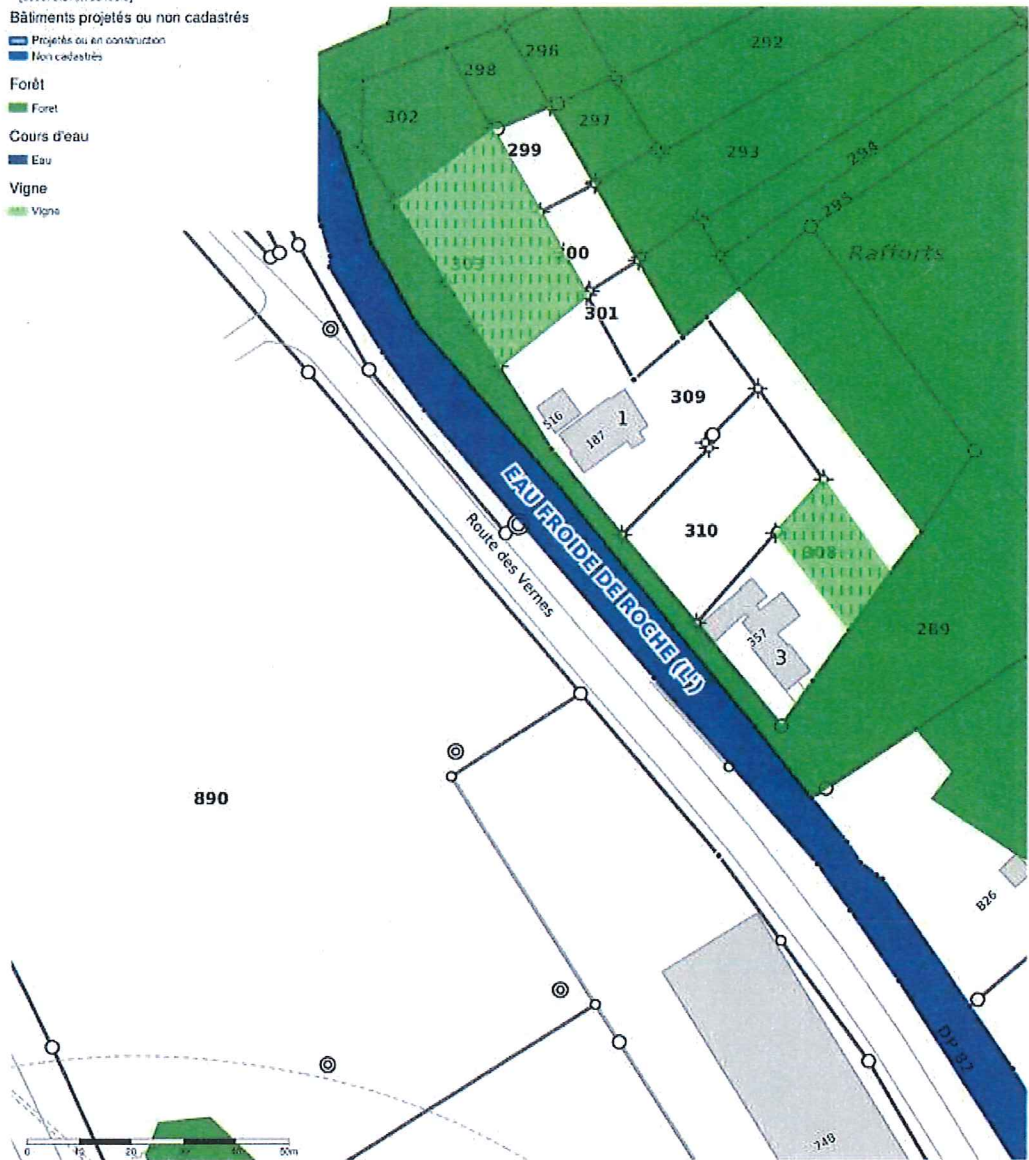
- Forêt

Cours d'eau

- Eau

Vigne

- Vigne



Bien que ces renseignements aient été recueillis avec soin, aucune garantie n'est donnée quant à l'exactitude et la mise à jour des données de ce plan.

1:1000

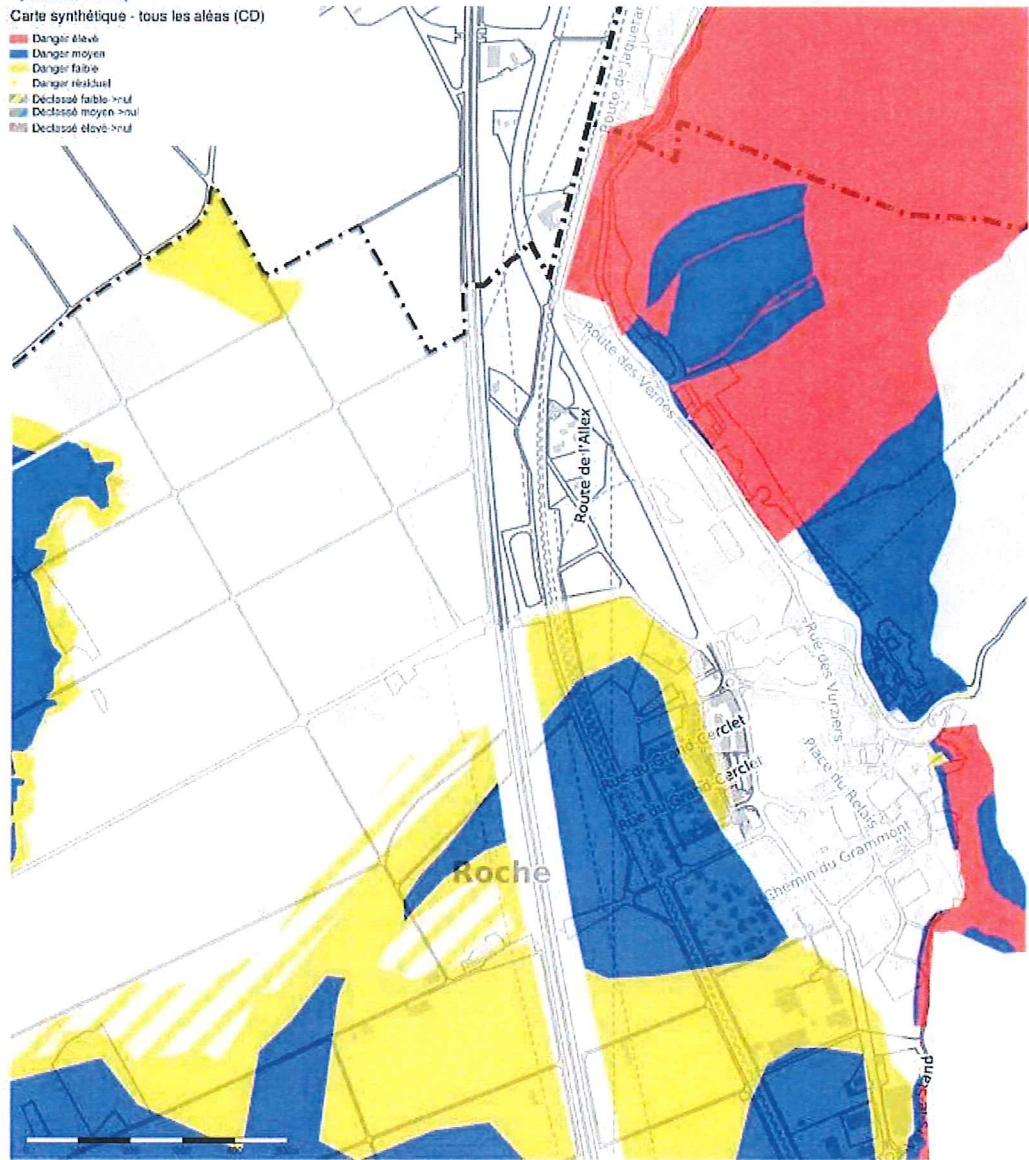
Date: 14.09.2016

(560359.25;134817.5)

Copyrights Géodonnées Etat de Vaud / Swisstopo

Carte synthétique - tous les aléas (CD)

- Danger élevé
- Danger moyen
- Danger faible
- Danger résiduel
- Déclassé faible > nul
- Déclassé moyen > nul
- Déclassé élevé > nul



Bien que ces renseignements aient été recueillis avec soin, aucune garantie n'est donnée quant à l'exactitude et la mise à jour des données de ce plan.



1:10000

Date : 16.09.2016